

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de NAVARRENX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande d'Adeline CERDAN en date du 15 décembre 2025 pour le compte de la SPIE CityNetworks, qui souhaite effectuer des travaux de pose de câbles électriques souterrains et de coffrets sur la commune – rue de l'Echo - à compter du 5 janvier 2026 - pour une durée calendaire de 20 jours ;

Vu la nécessité d'adapter la circulation pour faciliter l'intervention ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. La SPIE CityNetworks est autorisée à effectuer lesdits travaux du 05 au 22 janvier 2026, charge à elle d'implanter, sous sa responsabilité, la signalétique visant à réguler ;

Article 2. La SPIE CityNetworks est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers ;

Article 3. Le service de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- ❖ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie
- ❖ la SPIE CityNetworks

Fait à NAVARRENX, le 16 décembre 2025

Le Maire
Nadine Barthe

